N° 247. Lundi 16 et Mardi 17 Octobre 1848. 19me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye . . fl. 7 — } Payable
» la province - 8 — } d'avance.
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION à La Haye, *Spui*, n° 75. 2½
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, et chez les Héritiers Doorman, libraires, *Lange Pooten*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port.*

LA HAYE, LUNDI 16 OCTOBRE.

La solennité de la session ordinaire des Etats-Généraux de 1848 a eu lieu aujourd'hui conformément au programme de cette cérémonie. A une heure, le Roi est sorti de son palais, accompagné de LL. AA. RR. le Prince d'Orange, le Prince Frédéric et le Prince Henri des Pays-Bas. Une salve d'artillerie a annoncé le départ de S. M. Une foule immense qui s'était répandue dans toutes les rues et sur toutes les places publiques que devait parcourir le cortége, a salué S. M. par les cris mille fois répétés de *Vive le Roi!* Jamais peut-être l'enthousiasme du peuple ne s'était manifesté avec plus d'amour et de spontanéité.

Arrivé au palais des Etats-Généraux, le Roi a été reçu et introduit dans le sein de l'Assemblée par la commission nommée à cet effet par les Chambres réunies des Etats-Généraux.

S. M. ayant pris place sur le trône, a prononcé le discours dont nous donnons ci-après la traduction.

Le retour au palais s'est effectué également suivant le programme, et au milieu des mêmes manifestations de respect et d'amour qui avaient accueilli S. M. à son arrivée.

OUVERTURE

DE LA SESSION ORDINAIRE DES ETATS-GÉNÉRAUX DE 1848.

DISCOURS DE LA COURONNE.

Voici les discours que le Roi a prononcé dans la séance solennelle de ce jour des deux Chambres réunies :

Nobles et Puissants Seigneurs,

Vous approuverez sans doute qu'à l'ouverture de cette session je m'abstienne de suivre l'usage établi de tracer un aperçu, comme introduction à vos travaux législatifs, de la situation du pays et des différents projets de loi qui vous seront présentés.

En effet, la mission de cette assemblée est exceptionnelle et transitoire de sa nature, et ces deux Chambres des Etats-Généraux seront sous peu remplacées par d'autres Chambres composées et élues d'après les dispositions qui, lors de la révision de la Loi-Fondamentale accomplie dans la session qui vient de finir, ont été insérées dans cette loi, et seront bientôt solennellement promulguées.

Toutefois, en cette occasion, je ne puis m'abstenir, Nobles et Puissants Seigneurs, de vous exprimer cette conviction que, si l'état général de l'Europe est de nature à faire naître de graves inquiétudes, divers signes favorables se manifestent dans la situation de notre patrie.

Soit que je considère nos relations avec les puissances étrangères, soit que je porte mes regards sur nos possessions dans les autres parties du monde, ou sur les intérêts du commerce, de la navigation, de l'agriculture et des autres branches de l'industrie, à côté de plusieurs symptômes inquiétants je rencontre aussi un grand nombre de motifs de consolation et d'encouragement. J'apprécie surtout, parmi ces derniers, la manière exemplaire dont a été commencée, poursuivie et accomplie la grande et importante œuvre de la révision de la Loi-Fondamentale.

Tandis que tant d'Etats en Europe sont ébranlés jusque dans leur base par de violentes secousses, et que les rues de maintes cités sont teintes du sang des citoyens, notre pays a su se préserver de la fureur des dissensions civiles et des calamités qu'entraînent le désordre et l'anarchie. Bien plus, notre pays a joui de cet avantage que le pouvoir législatif, libre dans son action, avec une entière indépendance et dans la plus parfaite harmonie, là aussi où régnait une différence d'opinions, a accompli paisiblement sa vaste mission qui devait être si décisive pour les destinées du pays.

Au sujet de cette heureuse issue de l'œuvre toujours critique de la révision complète du pacte fondamental d'un Etat, j'ai fait exprimer, lors de la clôture de la dernière session, ma reconnaissance aux deux Chambres des Etats-Généraux qui ont prêté à cette œuvre leur actif et vigilant concours. — Mais pour moi-même et pour cette circonstance solennelle, je me suis réservé de remercier tous mes bien-aimés concitoyens de la modération, de la confiance, du respect pour les lois et l'ordre public, comme aussi de l'attachement à Ma Personne et à Ma Dynastie, que, pendant la longue période exigée pour l'accomplissement de ces importants travaux législatifs ils ont manifestés sans restriction et avec tant de constance jusqu'à ce jour.

C'est ainsi, Nobles et Puissants Seigneurs, que notre édifice politique, tout en restant établi sur ses mêmes bases, a vu ses dispositions intérieures modifiées d'après les besoins de l'époque, et coordonnées de manière que les améliorations que l'avenir exigerait, puissent y être introduites sans produire la moindre secousse. Pour entrer dans cette nouvelle période, le concours de Vos Nobles Puissances m'est encore nécessaire, et c'est ce concours qu'avec une pleine confiance je viens invoquer aujourd'hui pour le salut de la patrie.

Pour que la Néerlande prospère dans la nouvelle voie qui lui est ouverte, il faut que chacun de ses habitants ait la conscience intime des saints devoirs qui lui sont imposés, et soit animé de cet amour de la patrie toujours prêt à faire pour elle les plus grands sacrifices.

Le passé me fait nourrir à cet égard, Nobles et Puissants Seigneurs, le meilleur espoir pour l'avenir.

Si, malgré les efforts tentés pour diminuer les dépenses de l'Etat, les circonstances exigent de nouveaux subsides pour parer aux besoins du moment, je les demanderai avec confiance à Vos Nobles Puissances.

Si de nouveaux temps d'épreuve nous sont encore réservés, je suis convaincu que chacun, avec l'aide de la Providence, fera de courageux efforts pour les surmonter. Nous saurons détourner du sol de la patrie les troubles, le désordre, les dissensions de quelque nature qu'elles puissent être, et nous transmettrons intact à nos descendants le gage qui nous est confié.

Que le Tout-Puissant bénisse la constance de nos efforts!

Revue Politique.

La situation de l'Autriche est un véritable chaos à analyser. Tous les éléments s'y agitent et s'y heurtent. Au point de vue géographique, ceux qui veulent dissoudre les différentes parties de l'empire, et faire de la souche germanique de l'Autriche un état fédéral de l'unité allemande; ceux, d'autre part, qui veulent restaurer l'intégralité de l'empire, mais pour donner la suprématie à l'élément slave. C'est la pensée secrète de Radetzky, en Italie, de Jellachich, en Hongrie. Au point de vue politique, il y a le parti de la république et du démembrement qui vient de triompher à Vienne. Un seul fait est évident au milieu de ce chaos, c'est l'état de décomposition de l'empire et de l'autorité souveraine. Jellachich et Radetzky n'obéissent pas aux ordres de la cour; le parti du démembrement et de la république la chassent de la capitale. Avant d'assister au travail de recomposition qui doit sortir de ce pêle-mêle, nous croyons utile de présenter aujourd'hui, pour ainsi dire, le théâtre de la guerre, c'est-à-dire la division de l'Autriche dans les différentes nations dont elle se compose, en prenant pour base sa population d'il y a vingt ans.

L'empire autrichien se divise en pays allemands; pays polonais; pays hongrois; pays italiens. Les diverses provinces qui le composent fournissent une population de 35 millions d'habitants, sur lesquels on compte 19 millions de Slaves, 6 millions et demi d'Allemands, 4 millions d'Italiens, 2 millions et demi de Roumans (ou Moldo-Valaques); le reste Arméniens, Juifs ou étrangers naturalisés.

Quel que soit le dénoûment géographique de cette lutte, l'empire d'Autriche paraît menacé de deux chances, ou être réduite à son élément germanique, ou subir la domination slave.

Rien n'était changé à la date du 10, à 6 heures du soir, dans la situation de Vienne. Les nouvelles que nous avons reçues ne nous apprennent aucun fait nouveau, mais elles démontrent l'inexactitude de tous les bruits qui ont couru du bombardement de la ville par Jellachich, de la proclamation de la république et de la rentrée de l'empereur dans sa capitale.

L'incertitude qui régnait sur les intentions du ban de Croatie n'était pas encore dissipée. A un membre de la diète qui lui avait été envoyé pour le sommer de s'arrêter dans sa marche, il avait fait une réponse évasive, d'où il est impossible de rien conclure relativement à ses projets. En attendant, on pressait dans la capitale les préparatifs de défense. L'attitude du corps d'armée commandé par le général d'Auersperg inspirait des craintes sérieuses, personne ne sachant ce qu'il ferait ou ne ferait pas. On ignorait où se trouvait l'empereur. Le membre du cabinet qui était parti pour le rejoindre, n'était pas de retour, et l'on n'était pas même certain qu'il eût atteint le but de sa mission.

Les nouvelles de Vienne du 11 laissent la situation de cette capitale toujours la même, nous voulons dire dans une grave perplexité. Les réponses du général Auersperg et du ban de Croatie sont loin d'être rassurantes et la diète a ordonné l'armement général des habitants. L'empereur paraît avoir pris la route de Prague. Les journaux de cette dernière ville nous apportent une pièce signée par les députés de la Bohême adressée aux membres de la diète pour les engager à se réunir le 20 octobre à Brünn en Moravie. Ce serait transporter la diète sur le territoire slave.

On peut regarder comme probable qu'il a été pris à Francfort des mesures militaires qui ont pour but de soutenir l'autorité chancelante de l'empereur d'Autriche. Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'une lutte entre les Slaves et les Allemands.

Le contre-coup des événements de Vienne s'est vivement fait ressentir à Prague. Cependant, à la date des derniers avis, la tranquillité n'y avait pas été troublée.

A Berlin, il y a eu le 12, au sein de l'Assemblée constituante, une séance orageuse. On a commencé la discussion du projet de constitution, et dès le préambule, le débat s'est engagé sur la formule qui déclarait le souverain roi *par la grâce de Dieu*. Cette formule a été repoussée à une très-forte majorité. Une discussion plus tumultueuse encore s'est engagée sur une proposition des députés polonais demandant que le titre de grand-duc de Posen fût donné au roi dans la constitution, parce que c'était là une reconnaissance de leur nationalité. Aucune résolution n'a été prise sur la question dans cette séance.

Dans la séance du 13, l'Assemblée nationale de Francfort a entendu diverses interpellations relatives aux affaires d'Autriche, aux notes échangées entre le pouvoir central et le directoire suisse, à la position des Allemands dans les principautés danubiennes. Le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il y répondrait lundi.

La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites et arrestation préventive de MM. Zitz, Schlœffel et Simons (de Trèves), a déposé son rapport. Il conclut à l'autorisation de poursuites, mais contre l'arrestation préventive.

Les nouvelles d'Italie sont aujourd'hui à peu près nulles, mais toujours à la guerre. On a même répandu le bruit, avant-hier à Paris, que Charles-Albert marchait sur Milan à la tête de son armée. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette nouvelle nous paraît dénuée de toute espèce de fondement. Du reste, à la date de ces nouvelles, on ignorait encore en Lombardie et en Piémont les événements de Vienne, et nous ne pouvons savoir l'effet qu'ils y auront produit.

Le ministère français est définitivement reconstitué. Les nouveaux ministres sont MM. Dufaure, Vivien et Freslon.

La république française entre dans une phase nouvelle. Elle passe entre les mains des républicains du lendemain. Sur les trois ministres qui viennent d'entrer dans le cabinet, deux d'entre eux, M. Dufaure et M. Vivien, ont été ministres sous Louis-Philippe. M. Vivien a fait partie du ministère de M. Thiers, en 1840; M. Dufaure est entré dans la combinaison du 12 mai, à la suite de l'attentat de Barbès. Avant le 24 février, M. Dufaure était toujours sur l'extrême limite du centre gauche et du centre droit. Il a constamment marché moins loin de M. Guizot que de M. Thiers. Le 23 février, il devait faire partie du ministère que M. Molé avait reçu l'autorisation de constituer, mais lorsque M. Thiers fut consulté à une heure assez avancée de la nuit, il déclara qu'il fallait d'autres hommes à la situation; M. Odilon Barrot fut appelé, et la combinaison Molé-Dufaure abandonnée. Nous rappelons ces circonstances pour faire voir quel chemin l'opinion a fait depuis le 24 février.

On doit le prévoir, toutefois: ce nouveau ministère provoquera la répulsion de beaucoup de républicains de la veille; il est à craindre que bientôt le défaut d'homogénéité ne se fasse sentir dans un gouvernement où les républicains de la veille et ceux du lendemain vont se donner la main. Nous désirons qu'il soit accueilli et soutenu par le parti modéré; mais il ne peut l'être que comme transition.

Les républicains s'en éloigneront à cause de M. Dufaure et de M. Vivien, les modérés lui refuseront bientôt leur concours à cause de M. Marie et de M. Tourret. Quoi qu'il en soit, le retour vers les idées d'ordre et de conservation est manifeste.

La Montagne, impatiente de commencer l'attaque, a interpellé, à la séance d'avant-hier de l'Assemblée nationale, le général Cavaignac sur ses nouveaux choix. Le chef du pouvoir exécutif a déclaré que son intention était d'aller au devant des interpellations, et que lundi il donnerait les explications les plus complètes, à la suite desquelles il demanderait à l'Assemblée un vote de confiance très-net, très-explicite, non-seulement pour le cabinet, mais pour lui-même. Si ce vote n'est pas accordé, le cabinet et le président du conseil se retireront en même temps. Lundi donc, l'Assemblée aura à se prononcer. Il ne paraît pas douteux qu'une forte majorité se prononcera en faveur du ministère.

Quant à la levée de l'état de siége, la commission nommée, sur la proposition du général Cavaignac, pour examiner la question, paraît décidée à s'en rapporter à ce que le gouvernement croira devoir faire.

Notre correspondance particulière de Paris nous annonce que le prince Louis-Napoléon a de grandes chances pour la présidence.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.)

PARIS, 14 OCTOBRE. — Le *Moniteur* a enfin publié aujourd'hui dans un supplément extraordinaire les arrêtés portant acceptation de la démission donnée par MM. Sénard, Recurt et Vaulabelle, et nomination de leurs successeurs MM. Dufaure, Vivien et Freslon.

Cette modification ministérielle annoncée déjà depuis quelques jours n'a produit qu'un médiocre effet dans le public, quoique certains hommes fassent grand bruit et affectent d'y voir une sorte de coup d'état dans le sens de la réaction.

Ces mêmes hommes ont cherché à faire du scandale à l'Assemblée nationale et M. Auguste Portalis s'est chargé d'attacher le grelot; mal lui en a pris, car jamais orateur n'a fait fiasco plus complet que lui dans les interpellations qu'il a adressées au chef du pouvoir exécutif au sujet de la nomination de deux hommes qui ont servi l'ex-roi Louis-Philippe, crime irrémissible aux yeux des Spartiates de la Montagne et de quelques autres républicains de la veille qui sont prêts à verser de véritables larmes de crocodile en voyant les places et la curée s'éloigner d'eux.

Or, vous n'ignorez pas que ce même citoyen Portalis a été, lui aussi, un des séides du *tyran* sous la toque galonnée du juge et du procureur du roi. Ce souvenir est encore présent à la pensée de tout le monde; aussi, grand a été l'étonnement de l'assemblée lorsque le citoyen Portalis est venu faire un crime à MM. Vivien et Dufaure de leur titre d'anciens ministres sous la monarchie. Cet étonnement s'est formulé d'une façon très peu flatteuse pour le malencontreux orateur, et les rares applaudissements de la Montagne ont été une bien faible compensation pour les murmures presque unanimes qui ont accueilli sa ridicule sortie.

Autant le citoyen Portalis a été faible et mesquin et malavisé dans ses interpellations, autant le général Cavaignac a été convenable et digne dans sa réponse, et, permettez-moi de faire ici une remarque qui ne me paraît pas dépourvue d'intérêt, toutes les fois que le chef du pouvoir exécutif a été appelé à la tribune par la nécessité de donner des explications, il l'a fait de manière à se concilier les sympathies de la très grande majorité de l'assemblée. Pourquoi ces sympathies ne les conserve-t-il pas ailleurs qu'à la tribune? c'est que le mécontentement qu'excite la coterie qui gouverne le pays depuis le mois de juin, la répulsion qu'inspire la médiocrité arrogante des hommes de cette coterie rejaillissent malheureusement sur le général Cavaignac lui-même, et cela, parce qu'il ne s'est pas montré assez décidé jusqu'à ce jour du moins à secouer le joug de cette coterie.

Quoi qu'il en soit, j'ai à constater aujourd'hui l'effet des quelques paroles prononcées à la tribune par le chef du pouvoir exécutif et je dois dire qu'il a été tout à fait victorieux. L'assemblée lui a témoigné par de nombreuses marques d'adhésion qu'elle attend avec confiance les explications

qui sont annoncées pour lundi et qu'elle espère que ces explications la détermineront à accorder au gouvernement un concours beaucoup plus cordial, beaucoup plus décisif que celui qu'il a obtenu d'elle jusqu'à présent.

La majorité de l'assemblée se plaît à voir en effet dans la modification ministérielle qu'annonce le *Moniteur*, un premier pas fait vers les idées de conciliation, de modération qui seules peuvent asseoir la république sur des bases durables. On avait jusqu'ici pris à cœur en quelque sorte d'écarter systématiquement tous les hommes qui ont servi leur pays sous le précédent gouvernement quelle que fût d'ailleurs leur valeur personnelle, quelque sincère que fût leur adhésion au régime républicain. C'était mettre en suspicion la France presque entière. Ce système d'exclusivisme a présidé à quelques-unes des résolutions les plus importantes du gouvernement, il a inspiré les votes de ses membres et de ceux de ses amis sur quelques-uns des principaux articles du projet de constitution.

Il est naturel qu'une combinaison politique qui annonce des dispositions moins exclusives, des tendances à un rapprochement vers les hommes qui depuis vingt ans bientôt ont pris part aux affaires du pays soit accueillie avec faveur par ceux qui désirent voir la république s'établir autrement que sur des ruines, ce qui arriverait malheureusement si on continuait à suivre les errements qui ont présidé aux premiers mois de son existence.

Malgré ces dispositions toutes bienveillantes des hommes modérés qui forment la grande majorité de l'assemblée, ils ne se font pas illusion sur la portée de ce qu'on appelle assez justement un replatrage ministériel, et le général Cavaignac se tromperait fort s'il voyait autre chose qu'un grand encouragement dans l'adhésion qui lui est promise. Il existe encore dans le cabinet des éléments de dissolution qui doivent disparaître si l'on veut compléter l'œuvre commencée aujourd'hui. Malheureusement, pour en arriver là il faut que le chef du pouvoir exécutif fasse taire ses sympathies personnelles, le sentiment de ses devoirs, la conscience de la situation; auront-ils assez de puissance pour le déterminer à faire ce grand effort? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Il est une autre crainte assez générale et dont je dois vous faire part; c'est que M. Dufaure, qui arrive, dit-on, au pouvoir avec des intentions très fermes, ne recule devant les difficultés de la tâche qu'il aura à accomplir. On attend de lui qu'il fasse de nombreuses épurations dans le personnel des préfets et des sous-préfets, administration qui se ressent le plus de la précipitation qui a présidé aux choix des fonctionnaires et des autres influences fâcheuses sous lesquelles ces choix ont eu lieu. Le nouveau ministre de l'intérieur va se trouver en présence de toutes ces nominations scandaleuses dues au népotisme le plus effronté, à ces nominations dictées par les clubs. Son prédécesseur, M. Sénard, avait bien fait un commencement de réforme, mais il n'avait pas eu non plus la main très heureuse dans ses épurations et les nouveaux fonctionnaires qu'il avait nommés ne valaient guère mieux que ceux qu'il avait éliminés.

On assure que M. Dufaure, prévoyant les difficultés de l'œuvre qui lui incombe, a bien fait ses conditions avant d'entrer dans le cabinet, et qu'il a reçu carte blanche pour les épurations à faire dans son département. S'il persiste et s'il met ses bonnes intentions à exécution, ce sera peut-être le salut de la république. A la veille de la nomination du président, il importe que des hommes dignes par leurs antécédents et leur caractère de la confiance des populations soient à la tête des administrations départementales. Ce sera le seul moyen d'écarter les manifestations hostiles à la république, de faire taire la réaction provoquée par les tristes scènes qui ont eu lieu à Montpellier, à Lyon, à Toulouse et ailleurs, sous les yeux et presque avec la complicité des autorités dont le premier devoir était de les réprimer.

NOUVELLES DE VIENNE.

Les nouvelles de Vienne que nous avions reçues hier soir vont jusqu'au 10. La situation de cette capitale s'était peu modifiée depuis la veille. L'armée du ban, très-faible, paraît-il, était à une ou deux lieues de Vienne. Le ban lui-même avait reçu une députation de la diète poliment, mais en même temps il l'a renvoyée avec un refus. Vienne était préparée au combat, et de l'empereur... on n'en entendait plus parler. Le 10, à 3 heures, on a battu la générale dans la ville; depuis, la poste n'est pas arrivée et nous manquons de nouvelles ultérieures.

A Schwadorf il n'y a pas plus de 2,000 hommes, troupes irrégulières pour la plupart.

Des députations de Brünn, de Marafeld, et de la légion académique assurent à la diète protection et appui.

Le général d'Auersberg a reçu aujourd'hui des renforts de Linz; il a mis une partie de ses troupes dans les maisons voisines du faubourg de Wieden.

Nous publions aussi les nouvelles que nous avons reçues aujourd'hui de Vienne; elles vont jusqu'au 11 octobre au soir.

— Hier soir la légion académique, la garde nationale et les ouvriers ont pris les armes pour repousser énergiquement toute attaque éventuelle. La légion occupe les postes, où elle a bivouaqué toute la nuit autour des feux à côté des canons braqués Cette fois la garde nationale a dû se rendre aux lieux de réunion, parce que ceux qui manquaient à l'appel, on les envoyait chercher la nuit par des ordonnances.

Plusieurs voitures chargées d'armes et de munitions destinées aux Croates ont été arrêtées. Jellachich avec ses avant-postes, environ 2,000 hommes, est déjà près de Simmering. On assure que derrière ces 2,000 Croates sont 13,000 habitants du comitat de Szeucha.

On vient d'annoncer à la diète que 15,000 Magyares s'embarquent à Presbourg, pour venir au secours du peuple de Vienne. Des gardes nationaux de Brienne, de Badix, de Voslau et des endroits environnants, arrivent dans la capitale.

On vient encore d'arrêter et de conduire à l'université trois voitures de munitions, expédiées par Windischgrätz à Jellachich.

Il est trois heures, on s'attend à une attaque.

— Les directions des chemins de fer déclarent publiquement qu'elles se conformeront rigoureusement aux ordres de la diète et qu'elles ne transporteront pas de militaires. C'est à cette condition que la diète a permis le rétablissement des communications et la réparation des dommages exercés à la station.

Le nombre des morts et des blessés est très considérable: mais il n'est pas encore parfaitement connu. Des listes imprimées fixent le nombre des morts à 96, mais il est au moins quatre fois aussi élevé. Parmi eux se trouve le prince Sellkowski, jeune Polonais qui a longtemps vécu dans les forêts vierges de l'Amérique et s'est occupé de sciences naturelles.

— On a trouvé dans les papiers du comte Latour de graves indices qui prouvent un accord de ce ministre avec la Camarilla dans le but d'étouffer la liberté populaire. Le généal Bechtold, qui s'est conduit si honteusement près de Weisskirchen, y est désigné comme devant être chargé du commandement de la garde nationale de Vienne. Une lettre adressée de Celly au comte Latour par un général G... parle de la nécessité d'étouffer la voix de l'université, et de réduire au silence les voix de la gauche.

Ces lettres ont déjà été remises à la diète par le comité des étudiants. Celui-ci exhorte le peuple à ne pas se laisser entraîner par des placards à d'imprudentes démarches et à n'avoir de confiance qu'en la diète, qui représente les intérêts de la liberté. En effet, son attitude est jusqu'ici de la plus grande dignité; elle ne s'est pas encore écartée du terrain de la loyauté, et n'a pris le pouvoir exécutif qu'autant que l'exigeaient les événements.

Ce sont des paroles remarquables que celles de l'envoyé anglais, qui, pour tranquilliser les personnes qui craignaient les suites du bombardement, a dit qu'il était contre le droit des peuples de bombarder une ville où se trouvent des envoyés de l'étranger.

— On écrit de Vienne, le 9, à la *Gazette générale de l'Oder*:

L'aile droite de l'armée de Jellachich sous les ordres du général Roth, a été battue par les Magyares sous Perczl, et Roth, son état-major et 2,000 Croates ont été faits prisonniers.

Le principal corps d'armée des Hongrois, sous Kossuth et Meszaros, fort de 70,000 hommes, est entré à Wieselbourg. Jellachich, pressé et ne voulant pas livrer bataille, se retire de plus en plus.

L'armée hongroise le sert de près.

Kossuth est arrivé à Presbourg.

PRAGUE, 9 OCTOBRE. — Une lettre particulière de Prague du 9 porte que ce jour-là Windischgrätz a reçu l'ordre de marcher contre Vienne, avec son corps d'armée. Un bataillon de chasseurs était déjà en marche, et la garnison de Prague tout entière devait y être avant le 12.

Déja vingt-sept députés à l'assemblée constituante de Vienne sont arrivés ici. Wessenberg y est aussi. Ce matin a eu lieu à l'hôtel-de-ville une réunion de plusieurs de ces députés et des autorités communales de la ville pour délibérer sur les mesures nécessitées par les événements de Vienne. Le député Palarzky a fait un long rapport sur la révolution de Vienne; il a justifié Jellachich et prétendu que la dynastie n'avait plus d'appui que dans les Slaves septentrionaux et méridionaux.

L'autorité communale a publié, à la suite de cette conférence, une proclamation dans laquelle elle proteste, au nom de la population de Prague, contre tout ce qui se fait à Vienne, où, dit-elle, la minorité de la diète a pris le pouvoir arbitrairement et prend des résolutions illégales, après que le parti de la révolution a terrorisé cette assemblée et forcé l'empereur à la fuite par l'insurrection, la violence et l'assassinat.

— Les journaux de Prague publient un appel à tous les membres de la diète pour se réunir le 20 octobre à Brunn en Moravie.

— On mande de Prague, le 10 octobre, que le nombre de ceux qui ont quitté Vienne et qui sont arrivés à Prague s'élève déja à 24,000. L'envoi de troupes pour Vienne continue. On prétend que le général Schlik avec son armée a quitté Cracovie pour se porter également vers Vienne.

DIÈTE CONSTITUANTE. — SEANCE DU 9.

M. *le president.* M. Schuselka va faire connaître les résolutions du comité permanent.

M. *Schuselka.* Nous avons invité M. le général d'Auersperg à occuper ses postes ordinaires dans la ville, l'excitation croissant dans la capitale par suite de l'arrivée du ban. Le général déclare qu'il n'a contre la ville aucune intention hostile; qu'il ne sait rien de positif sur l'arrivée du ban, mais que si cela était le cas, il pourrait d'autant moins abandonner sa sûre position, pour défendre ses soldats de toute attaque.

Cependant, le conseil communal nous a communiqué la nouvelle que Jellachich arrivait. Nous avons de nouveau adressé l'invitation de se réunir dans la ville à la garde nationale pour le maintien de l'ordre; le bien de l'empire et de la dynastie dépendent de la sûreté de la ville. Le député Prado est revenu du camp du ban; il a rencontré les avant-postes près de Schwadorf; ce sont des troupes irrégulières de toute espèce; dans le village tout avait un aspect pacifique. Le député a été conduit par un officier. Celui-ci, entouré de plusieurs officiers, a reçu le député amicalement et a déclaré que, au sujet de la Hongrie, il n'a nul égard à avoir aux demandes de la diète, mais bien au sujet de toute la monarchie. Il a déclaré qu'il n'avait d'autre désir que de favoriser les intérêts de la monarchie, qu'il espérait remplir son devoir et qu'il conduirait ses troupes à l'empereur. Il n'a pas consenti à d'autres déclarations.

Le tableau qu'offre l'armée de Jellachich, rapporte le député Prado. est pitoyable; les uniformes sont pour la plupart déchirés. Il a été tranquillisé par le calme du village et l'air pacifique des troupes. L'après-midi, continue Schuselka en qualité de rapporteur de la commission, il nous est arrivé une députation de Prague. On parlait dans cette ville de la formation d'un gouvernement provisoire; on ajoutait que nos honorables collègues de la Bohême étaient menacés de perdre la vie. Par suite, les délégués de la ville de Prague ont voulu se convaincre par cette députation. Nous avons dissipé ces inquiétudes avec sincérité, et quoique reconnaissant bien la difficulté de la situation, nous avons cependant pu les rassurer en leur disant que nous n'avons pas été en danger le moins du monde ces jours-ci, et que la légion académique a déclaré, hier, répondre de sa vie pour tout député de n'importe quelle opinion politique; qu'enfin dans ces jours de mouvement il ne s'est nullement agi d'une question de nationalité. Nous les avons en même temps engagés avec instance à rester unis avec nous et à ne pas troubler la grande œuvre que nous avons à exécuter. Ils nous ont alors assuré que la Bohême donnerait pour la monarchie son sang et tout ce qu'elle possède.

La garde nationale de Brunn nous assure son secours énergique pour le cas de danger. Cependant nous n'avons rien négligé pour être armés dans tous les cas. Malgré les rassurantes promesses du comte Auersperg et du ban, nous avons pris soin, autant que possible, de la défense de Vienne. Nous avons adressé une proclamation à la garde nationale, et la légion académique pour les engager à la bonne intelligence; nous avons pris soin des armes et des munitions. Nous avons reçu l'assurance positive qu'il n'y a près de Kloster-Neubourg que deux compagnies d'arrivées pour renforcer la garnison des magasins à poudre. Nous continuerons à prendre, comme jusqu'ici, des soins pendant la nuit pour l'ordre et la sûreté. (Approbation générale.)

M. *Golhmark.* Le comité a rédigé en outre une proclamation aux habitants de Vienne, par laquelle l'excitation des esprits sera adoucie, et les bruits inquiétants qui circulent dans la ville seront réfutés.

M. *Delowski.* Le ban est sur le territoire autrichien avec des troupes non-autrichiennes. Que pense faire le ministère en cette circonstance? Le ministre des finances seul est présent.

Le ministre des finances. Le ban s'est souvent déclaré général autrichien, et je ne sais s'il doit être considéré comme non autrichien. La lettre du ministère au ban lui a été remise par M. Prado, suivant sa mission. Vous savez la réponse. Comme je ne suis pas en état d'opposer de corps de troupes au ban, je ne puis qu'observer et m'entendre avec le comité de la diète sur les mesures à prendre. Je n'ai pas encore reçu de nouvelles du ministre Hornbostl. Il est probable que l'empereur a continué sa route. Qu'on n'ajoute, du reste, pas foi à la nouvelle arrivée de Grätz qu'un gouvernement provisoire y a été établi. Des nouvelles télégraphiques parvenues au ministère démentent complétement ce bruit.

Après une discussion, l'assemblée décide que la partie disciplinaire de la loi sur la garde bourgeoise sera publiée provisoirement par le ministère.

Le ministère Kraus reçoit par dépêche télégraphique d'Ollmutz la nouvelle que l'empereur ne se trouve pas dans cette ville (le bruit s'en était répandu ici), et que l'on ne sait pas à Ollmutz s'il viendra ou a l'intention de venir.

Seance du 10 octobre, à midi.

M. *Schuselka,* rapporteur de la commission permanente: La nuit s'est passée tranquillement; il nous a été rapporté que des masses considérables de troupes s'avancent de tous côtés contre Vienne, et ce n'est qu'avec peine que la commission a pu empêcher les citoyens armés d'attaquer les troupes. Elle ne s'est pas encore décidée à organiser complétement la *Landsturm*, sans cependant repousser le secours des campagnards. Nos communications s'étendent jusqu'à Brienne et au moment décisif nos signaux seront prompts et efficaces. Au point du jour la nouvelle que Jellachich s'avance de Kaiser-Ebersdorff, et que le comte Auersperg a reçu du renfort est devenue une certitude. Alors la commission a essayé de nouveau une voie pacifique. Une députation, composée de MM. Pillersdorf, Borrosch et Slobniski a été envoyée au comte Auersperg pour l'engager à quitter sa position. De son côté, le ministère, d'accord avec le comité, a expédié par MM. Prado et Bilinski une dépêche au ban dans laquelle le ministère s'oppose à ce que le sol autrichien devienne le théâtre de la guerre hongro-croate.

Il y a deux jours nous avons fait cesser la distribution d'armes. Dans ce moment suprême nous avons accordé des pleins pouvoirs au conseil d'administration de concert avec le commandant en chef de la garde nationale pour distribuer toutes les armes en magasin aux hommes capables de les porter. Afin qu'il y ait unité dans les mouvements, nous avons donné plein pouvoir au conseil communal et au commandant en chef de diriger toutes les mesures de défense.

Dans la séance du 10 au soir, le ministre Kraus annonce avoir reçu un courrier du ministre Hornborstl qui n'a apporté aucune nouvelle de l'empereur, Sa Majesté continuant probablement sa route vers Brunn ou Olmutz. Le même ministre annonce que d'accord avec le comite on a fait un rapport à l'empereur qui contient des dispositions pour aplanir les difficultés. Le député Lölner est allé porter ce rapport à l'empereur.

M. Pillersdorf fait son rapport sur la mission dont la commission a été chargée auprès du général Auersperg. Il règne dans l'armée une grande irritation causée par l'assassinat du ministre de la guerre et le général n'est pas revenu de son intention de concentrer les troupes dans le Belvedère. Elles se montent de 15 à 20 mille hommes. L'unique but de cette concentration était de préserver les troupes de toute attaque imprévue. Les observations de la commission n'ont pu faire dévier le commandant de ses intentions; mais les officiers qui se sont entretenus avec les membres de la commission ont dit que le désarmement des habitants de Vienne était la condition voulue et que la presse devait cesser ses injures envers l'armée. Sur l'observation faite par la commission que l'attitude du général n'émanait pas d'un ordre de l'empereur, le général a répondu qu'il avait reçu des ordres du ministre de la guerre, dont il ne s'écartera que sur les ordres d'un nouveau ministre de la guerre. Il a déclaré, du reste, que son attitude n'avait rien de menaçant et qu'il n'y avait aucune relation entre son armée et le ban de Croatie.

La commission envoyée à Jellachich est également de retour et a fait son rapport. Le ban a répondu par écrit que les motifs de sa présence dans les environs de Vienne sont ceux qui doivent guider le fonctionnaire public et le soldat. Comme fonctionnaire, il doit réprimer l'anarchie, et comme soldat, il ne se laisse guider que par le bruit du canon. Son but principal est de maintenir la monarchie basée sur des droits égaux pour toutes les nationalités. Les troupes paient toutes leurs dépenses, et les logements militaires ne sont aucune charge pour personne. Il n'est pas poursuivi par les Hongrois, et sur le sol autrichien il ne connaît que les troupes impériales. Il repoussera la force par la force.

VIENNE, 11 OCTOBRE. — La nuit dernière a été la nuit la plus agitée depuis le bombardement de Vienne en 1809. La ville a été généralement illuminée pour assurer la sécurité publique. On ne voyait que des bandes d'hommes armés parcourir la ville. De temps à autre on a entendu quelques coups de fusil. Des hommes en blouse sont groupés derrière les barricades et autour des feux allumés et des femmes de mauvaise vie dorment sur ces monceaux de pierres ou parcourent la ville en criant. Mais c'est surtout sur les remparts et les bastions de la ville que l'on remarque le plus d'agitation. Là se trouvent les légions de travailleurs et des gardes nationaux. Sur les portes sont braqués des canons, la mèche allumée, les artilleurs bourgeois les étudiants et quelques déserteurs font le service des pièces.

L'attention générale se porte sur le camp du général Auersperg dont on craint une attaque et sur le ban de Croatie avec son armée.

La diète, le conseil communal, le comité du club démocratique et celui du comité de l'université sont en permanence.

On se plaint des excès commis par les avant-postes des troupes qu'on accuse d'avoir tiré sur le peuple et tué des habitants inoffensifs. La diète a envoyé des parlementaires au général mais celui-ci a répondu qu'il ne pouvait pas prendre sur sa responsabilité chaque acte de militaires isolés.

Cette situation ne saurait se prolonger plus longtemps.

La diète a résolu l'armement général du peuple et a chargé de ce soin le conseil communal.

Les nouvelles de l'empereur, reçues aujourd'hui, mandent qu'il était arrivé le 10 à midi de Sieghartkyrchen à Krems, au delà du Danube. Les habitants de Stein ont voulu arrêter sa marche en démolissant le pont; mais les gardes nationaux les en ont empêchés. 4 à 5 mille hommes de troupes et 8 canons protégeaient le voyage et l'on prétend que l'on a vu plusieurs députés de la Bohème auprès de l'empereur. On dit que S. M. a pris la route de Prague.

Les journaux publient encore un grand nombre de proclamations qui ont été affichées ainsi que l'adresse envoyée à l'empereur par la diète et dans laquelle elle prie S. M. de rentrer dans la capitale.

BRESLAU, 12 OCTOBRE, 10 heures du soir. — Le courrier de Vienne n'est pas encore arrivé. On manque complétement de nouvelles positives de cette capitale, mais on répand des bruits de toute nature et que nous ne voulons pas garantir. On disait entre autres que les rails des chemins de fer ont été brisés jusqu'à une distance de cinq milles de Vienne; qu'Auersperg se serait réuni au ban de Croatie et à Windischgrätz, qu'il avait bombardé Vienne; que le feu des bastions de la ville répondait vigoureusement au feu des assiégeants. Le feu aurait éclaté dans plusieurs endroits de la ville.

Les nouvelles de la Hongrie annoncent une nouvelle défaite des Croates.

— Voici l'adresse que la diète a transmise à l'empereur; comme nous l'avons dit, elle a été rédigée par M. de Pillersdorf:

Sire!

La diète, qui dans les graves événements des jours derniers a reconnu comme son premier devoir d'exprimer par une députation, choisie parmi ses membres, à son monarque constitutionnel ses sentiments d'amour sincère, mais en même temps de lui exposer les moyens qui peuvent ramener le calme dans les esprits et détourner de plus grands dangers, a bientôt appris la déplorable nouvelle que V. M. avait quitté le voisinage de votre résidence.

Aucune parole rassurante, prononcée par la voie constitutionnelle, sur l'intention, la durée, le but de ce départ, ne diminue les craintes des peuples, lesquelles sont inséparables d'une démarche d'une telle gravité. Dans cette situation critique la diète a résolu d'adresser un appel aux peuples de l'Autriche, ainsi qu'un mémoire à V. M., pour lui exposer franchement l'état des choses et donner loyalement à l'empereur constitutionnel l'assurance que l'amour des peuples pour sa personne est inébranlable.

Cet amour exige de la confiance dans le peuple, qui doit et veut se ranger autour du trône, de la confiance dans les représentants que ce peuple libre a choisis pour être les interprètes de ses sentiments. Les représentants de ce peuple reconnaissent et remplissent leur tâche sacrée, d'assurer par de solides garanties les droits, les libertés du peuple qui les a envoyés ici et d'asseoir en même temps le trône sur cette base inébranlable que ne sauraient lui donner la force ni l'arbitraire.

Il serait extrêmement douloureux pour les représentants du peuple, pour les membres de la diète d'être troublés dans l'accomplissement de leur grande tâche par un événement qui pourrait jeter le germe de la

fiance la plus funeste, affaiblir les liens de l'attachement au trône et allumer la guerre civile, le plus terrible des fléaux, si ce danger n'est pas promptement écarté.

Aussi est-ce en toute confiance que la diète, qu'un peuple loyal et fidèle prie son monarque de revenir au siége du gouvernement, pour que son retour encourage les fidèles fils de la patrie et enlève le courage et l'espoir aux ennemis de sa liberté, pour qu'il fasse échouer toute tentative pernicieuse, qu'elle vienne de la réaction ou de l'anarchie, enfin pour qu'il ne diffère pas l'œuvre de la constitution dans laquelle seule les peuples de l'Autriche voient leur salut, leur tranquillité, la garantie d'un heureux avenir.

Que V. M. rende la paix à tous les peuples, qui attendent ce retour! Suivez l'impulsion de votre cœur généreux, terminez sans délai une guerre civile qui, allumée dans une partie de la monarchie, s'étendra bientôt sur tout l'empire. *Choisissez pour accomplir cette grande tâche des conseillers dignes de votre confiance et d'un peuple loyal, ami de la liberté!* La reconnaissance et les bénédictions de ce peuple seront la plus belle couronne de V. M.

— On sait que l'empereur, avant de quitter Schœnbrunn, avait adressé un manifeste à M. Kraus, Ministre des finances, accompagné d'un petit billet portant que S. M. désirait que ce ministre contresignât le manifeste, et que s'il ne le pouvait ou ne le voulait pas, il fût signé par le commandant supérieur des troupes, comte Auersperg. La signature du billet était indéchiffrable. Voici le manifeste :

« J'ai fait avec joie tout ce que peuvent faire pour son peuple l'amour et » la bonté d'un souverain ; j'ai renoncé au pouvoir absolu héréditaire pour » accorder, par une constitution, plus de latitude à l'indépendance et pour » augmenter l'énergie et la conscience de mes peuples. Quand même les » actes de violence du 15 mai m'ont chassé du palais de mes pères, j'ai » continué de donner et d'accorder ce qu'on me demandait. Une Diète, élue » sur les plus larges bases de la loi électorale, a été convoquée pour discuter » avec moi la constitution. Je suis rentré ensuite dans ma capitale, sans » exiger d'autre garantie pour ma sûreté personnelle que la loyauté et la » gratitude de mes peuples.

» Cependant, un petit nombre de gens égarés menace de détruire les espérances de tout ami de la patrie ; l'anarchie a été poussée à ses dernières » limites. Vienne est devenue le théâtre de l'incendie et du meurtre, mon » ministre de la guerre, que son âge avancé aurait déjà dû protéger, a rendu » l'âme sous les coups d'une bande d'assassins. *J'ai confiance en Dieu et » mon droit ; je quitte le voisinage de ma capitale pour trouver les » moyens de venir au secours de mon peuple opprimé. Que quiconque aime » l'Autriche, la liberte, vienne se ranger autour de son empereur.*

FERDINAND. »

NOUVELLES DE PRUSSE.

BERLIN, 13 OCTOBRE. — Hier, au soir, nous avons eu quelques troubles causés par les ouvriers. On a dû avoir recours à la force armée. Les clubs réunis projetent un meeting monstre pour dimanche prochain. Il s'agit d'une pétition à présenter pour demander le renvoi du ministère et du général Wrangel et une amnistie générale.

Les autorités s'attendent à un coup de main hardi. Toutes les troupes sont consignées dans les casernes et les commandants ont reçu l'ordre de se tenir prêts à tout événement.

— On écrit de Berlin, à la *Gazette de Cologne* :

La résolution de l'Assemblée nationale sur l'abolition de la peine de mort et le refus du roi de la sanctionner, nous conduisent de nouveau à une crise ministérielle. On nous assure que le ministère insiste pour obtenir la sanction de la résolution, mais qu'il n'est pas encore parvenu à écarter les scrupules religieux et politiques qui lui ont été opposés par S. M. Le président de l'Assemblée nationale, M. Grabow, fera encore dans ce but, cette après-midi, un voyage à Potsdam. La proposition faite à cet égard par MM. [illegible] et de Lisicki, sera probablement discutée après demain.

Des faits qui sont connus sur les rapports de M. de Pfuel avec la cour prouvent que le président du conseil se propose, en effet, sérieusement, d'accomplir la promesse faite dans le programme du ministère actuel, c'est-à-dire de suivre la voie constitutionnelle dans laquelle on est entré. Dans une occasion de peu d'importance, M. de Pfuel a déjà offert sa démission par suite du retard mis par le roi à sanctionner un projet présenté par le ministère. On raconte que, lorsque M. de Pfuel, en faisant connaître les motifs de cette démission, allégua la pratique constitutionnelle, le roi lui tendit la main avec bonté et dit en riant, qu'il n'aurait jamais pu s'imaginer qu'un vieux général prussien invoquerait envers son roi la pratique constitutionnelle. Puis le projet dont il s'agissait fut agréé par S. M.

On a pour le 15 octobre de graves inquiétudes. On a renoncé à l'espérance d'une amnistie pour les détenus politiques et l'on ne peut méconnaître une certaine aigreur dans une partie de la population. Il est question d'un cortége à la Friedrichs-train, auquel sont invités, non seulement les membres de l'assemblée nationale, mais aussi la cour. Si cette manifestation de mécontentement vient à se heurter contre des démonstrations royalistes, il sera difficile d'éviter un déplorable conflit.

— Chaque jour emporte quelque lambeau de la vieille aristocratie militaire prussienne. Hier, le *Moniteur prussien* publiait une ordonnance qui réorganise ou plutôt qui supprime l'institution des cadets militaires. Les maisons de cadets deviennent de véritables établissements d'enseignement moyen destinés à préparer les élèves à toutes les carrières. Les fils d'officiers de l'armée, de la landwehr et de la garde bourgeoise, morts ou devenus invalides au service de l'Etat, les fils des fonctionnaires publics de tout rang, ayant rendu des services au pays, y seront admis gratuitement, et les fils des bourgeois pourront fréquenter les cours comme externes. La maison de Berlin est seule conservée comme école militaire.

Aujourd'hui, une correspondance de la *Gazette de Cologne* annonce que le général de Pfuel, président du conseil des ministres, propose la suppression des gardes du corps, comme corps spécial, et leur répartition entre les différents régiments de l'armée. Le roi hésite à approuver cette mesure, mais on ne doute pas, dit la feuille colonaise, qu'il ne finisse par y donner sa sanction.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DE PRUSSE.

La séance du 12 est ouverte à neuf heures.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la section centrale sur le titre 1er du projet de constitution présenté par la commission nommée à cet effet.

M. *Ludike*, rapporteur, donne lecture du rapport de la section centrale. Nous citerons paragraphe par paragraphe.

M. *le président* fait donner lecture de l'introduction. Elle est ainsi conçue: « Nous, Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, faisons savoir que, de concert avec les représentants de notre peuple fidèle, élus sur la base de la loi électorale du 8 avril, et convoqués par nous peu de temps après, nous avons fondé la constitution suivante, que nous proclamons par les présentes. »

Plusieurs amendements sont introduits.

M. *Treiber* propose de ne voter l'introduction qu'après la constitution.

M. *Muetze* dépose l'amendement que voici :

« Nous Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, proclamons par les présentes la constitution *votée* par les représentants du peuple. »

M. *Schneider* propose de dire : « Nous Frédéric-Guillaume, *roi des Prussiens*..... » et veut effacer aussi les mots : *Par la grâce de Dieu.*

M. *Potworowski* veut maintenir le titre de *grand duc de Posen.*

M. *Gessler*. Dans ce cas, il faut dire après le titre de roi de Prusse, et

M. *Schneider* développe son amendement. La question est délicate au point que c'est à peine si l'on peut la discuter ici. Le titre : *Par la grâce de Dieu*, remonte au temps où le prince comme *le plus haut* était placé au-dessus du Très-Haut. Lui seul était le seigneur, nous étions ses esclaves. Ces temps ne sont plus, Frédéric-le-Grand fit le premier éclater la lumière au milieu des ténébres. Mais cette lumière s'éteignit après lui. Il était réservé à la révolution de prouver que le peuple aussi est *par la grâce de Dieu.* (Vive approbation. M. Schneider siége au centre gauche.) Ceux qui veulent conserver le titre de *par la grâce de Dieu* appartiennent à des partis différents. Les uns sont des réactionnaires. A défaut d'un système impossible, ils veulent conserver la devise. D'autres, honnêtes, mais peu clairvoyants, s'attachent à conserver la formule par scrupule religieux. D'autres encore sont indifférents au maintien ou à l'abolition du titre. Ils ne songent pas que tout importe dans une constitution. Enfin, on a dit que nous ne sommes pas compétents pour modifier les titres du roi. Cependant, l'introduction et par conséquent le titre font partie de la constitution.

Je passe à la seconde partie de mon amendement tendant à dire : *roi des Prussiens.* L'Etat n'est pas la propriété des princes. Le prince n'est que le premier citoyen. La section centrale voulait maintenir : *roi de Prusse*, parce que le grand duché de Posen fait partie de la Prusse. Mais si les Polonais appartiennent à la Prusse, ils sont Prussiens. D'ailleurs, ils n'appartiennent à la Prusse que temporairement (Approbation.)

M. *Walter.* Le mot signifie à la fois le pays et les habitants. Si vous dites : *Roi des Prussiens*, il faut ajouter *grand-duc des Polonais*, et ajouter encore, *grand-duc des Polonais*, *de Posen et des Allemands dans le duché de Posen.* Quant à la grâce de Dieu, elle a pris naissance sous Louis-le-Débonnaire. Alors elle avait pour but d'effrayer la tyrannie. Une formule bonne en elle-même ne devrait point être abolie, parce que de mauvais princes en ont abusé. Si elle disparaissait d'elle même, je n'y trouverais pas à redire. Mais il est dans l'intérêt des peuples de rappeler aux princes que, si nous les déclarons irresponsables, il y a une puissance en face de laquelle ils ne le sont pas. (On applaudit à droite. La gauche murmure.)

M. W. Eischel, de sa voix la plus retentissante, s'écrie que tout le système de M. de Metternich reposait sur la grâce de Dieu! (Rires.)

M. Borchardt. La formule ne va pas à une constitution que le peuple a achetée de son sang. Le 19 mars, le peuple a bien voulu laisser debout la royauté; depuis, elle existe de par la volonté du peuple. (Bravos à l'extrême gauche.)

M. Daniels croit qu'au moyen âge on disait Roi des Bourguignons, Roi des Vandales, etc. Les limites territoriales appartiennent à la civilisation moderne.

M. *Sebert.* Le roi est un millionnième du peuple, comme le portefaix. Cela doit rendre le roi plus heureux que ne saurait le faire un héritage que personne ne voudrait partager avec lui.

M. *le ministre de l'interieur* commence par dire que, dans le débat de la constitution, le ministère s'efforcera de servir d'intermédiaire entre la couronne et l'Assemblée. Il tâchera de concilier le droit du peuple avec ceux de la couronne. Quant au titre, personne ne taxera l'Assemblée de tendance anti-constitutionnelle, si elle le laisse subsister. Le titre ne tend point à justifier l'orgueil des rois, mais à leur recommander au contraire l'humilité. D'ailleurs, la chambre a déjà voté plusieurs lois, en tête desquelles se trouve la formule : *par la grâce de Dieu.* Le ministre dit ensuite quelques mots pour défendre la formule de *roi de Prusse.*

M. *Kruhl.* Le nom de roi ne signifie pas *proprietaire.* Et s'il avait cette signification, en disant : *De* Prusse, nous nous déclarerions être esclaves.

La discussion fléchit. Quelques nouveaux amendements sont présentés. La chambre entend ou plutôt n'entend pas les discours de MM. Hilderhagen, Sommer, Bodmer et Seeger. Lorsque M. le président veut faire procéder au vote, on s'aperçoit que la chambre n'est pas en nombre. La séance reste suspendue pendant un quart-d'heure. Messieurs les députés rentrent peu à peu.

M. *Le president* met aux voix l'amendement Treiber, tendant à ajourner le vote de l'introduction jusqu'après celui de la constitution.

Cet amendement est rejeté.

M. *Uhlist* demande la clôture de la discussion sur la formule *par la grâce de Dieu.* Ou, dit-il, c'est un mot vide de sens, et alors il ne vaut pas le temps précieux que nous perdrons à le discuter, ou bien c'est le fil qui veut nous rattacher à l'ancien état de choses, et alors il faut le couper au plus vite. Si enfin quelques personnes y tiennent pour des motifs religieux, la discussion a prouvé que ceux qui veulent l'effacer, croient que cette grâce divine doit s'étendre sur tout le peuple. (Approbation.)

M. *Schultze.* Lorsqu'une societé fait faillite, il n'est pas d'usage d'en appliquer la *raison sociale* à la maison nouvellement établie. La grâce de Dieu était la *raison sociale* de l'absolutisme qui a fait banqueroute. (Bruit, Tumulte.)

M. Dallmann. Je suis paysan. Dans mon cercle, on désire le maintien du titre. (Interruption.)

La clôture est prononcée.

M. *le president* met aux voix la question suivante :

« L'Assemblée décide-t-elle qu'il y a lieu d'effacer dans l'introduction de la constitution les mots : *par la grâce de Dieu*? »

L'appel nominal est demandé. Il a lieu : 217 membres répondent affirmativement, 130 négativement. La formule : *par la grâce de Dieu* est rejetée à une majorité de quatre-vingt-sept voix. (Sensation prolongée.)

M. *Schneider* retire son amendement.

M. *le president* met aux voix la question suivante :

« Les mots : *roi de Prusse* seront-ils maintenus ? »

Elle est résolue affirmativement à la presque unanimité.

M. Potworowski développe son amendement, tendant à ajouter: *Et grand duc de Posen.* La nation polonaise, dit-il, est toujours restée la même. Toutes les puissances lui ont garanti des institutions nationales. Le moment est venu de tenir ces promesses. C'est avec douleur que j'invoque les traités de 1815, ces traités contre lesquels protestent toutes les belles intelligences. Mais j'y suis contraint par la commission de constitution, qui veut effacer la dernière trace de notre indépendance. C'est pourquoi je vous prie de maintenir la formule: *Et grand duc de Posen.*

M. Gessler: député allemand de Posen, combat l'amendement au nom de ses compatriotes. C'est une question que de savoir, si, après la démarcation la partie polonaise du grand-duché pourra conserver ce nom, surtout en présence de la décision qui a déclaré Posen ville allemande.

M. le ministre de l'interieur. Le gouvernement avait ajouté, au nom du Roi, les mots, etc., etc., et je ne puis que recommander cette expression. Mais si l'on veut dire que le grand-duché n'est uni aux autres Etats que par *l'union personnelle*, je ne puis partager cette manière de voir. Le Roi a souvent exprimé le vœu de rattacher à l'Allemagne le pays non allemand. Ce vœu a été réalisé en partie. Par le titre de grand-duc de Posen, on ne distinguerait pas entre la partie polonaise du duché et cette autre partie que le parlement allemand vient de réunir à la confédération germanique.

M. *Behnsch* (extrême gauche) prétend que le parlement n'aurait ajouté que *provisoirement* certaines parties du duché à la confédération germanique.

M. *le ministre de l'interieur* donne lecture du vote du parlement. Il en résulte que la ligne de démarcation est adoptée provisoirement, mais que l'incorporation des parties allemandes a eu lieu définitivement.

M. *le ministre des affaires etrangères* explique que les parties incorporées le 22 avril l'ont été définitivement ; les autres provisoirement jusqu'à la fixation définitive de la ligne de démarcation.

M. *de Zoltowsky.* Le grand-duché de Posen ne fait point partie de la confédération germanique. Le parlement n'a donc rien pu décider à son égard.

M. *Kalisky.* Tant que subsistera le nom du grand-duché, les Polonais n'auront pas disparu. Que diriez-vous, si dans la constitution danoise on proposait d'effacer le titre de duc de Schleswig-Holstein ? Vous ne l'approuveriez pas. Soyez justes envers les Polonais. Si vous deviez effacer le titre de grand-duc, nous serions forcés de protester contre cette décision arbitraire, contre le conseil d'Etat, comme nous avons protesté contre le vote du parlement de Francfort. Soyez assurés que, tant qu'un souffle animera la poitrine d'un Polonais, il saura mourir pour Dieu et la Pologne. (Mouvement en sens divers.)

Un depute de la droite proteste contre le terme de décision arbitraire par lequel l'orateur a qualifié le vote du parlement. (Interruption. Bruit. Tumulte.)

M. *de Potworowski.* Je le déclare au nom du cercle que je représente et au nom de tous les Polonais : nous ne pouvons accepter comme ayant force de loi la décision du parlement de Francfort. (Violente interruption. M. le président agite longtemps la sonnette avant que le calme se rétablisse.)

M. *Schmidt* (de Czarnikau.) Et les Allemands de Posen aussi défendront leur nationalité, de leur fortune et de leur sang. Ils ne se laisseront pas séparer de leurs frères.

M. *de Lisiecki.* Messieurs, je ne crains pas que des Assemblées libres nous enlèvent ce que le despotisme nous avait laissé. J'ai appris à connaître et à aimer les Allemands. J'ai la confiance qu'un noble peuple saura respecter notre indépendance. Depuis le pôle boréal jusqu'au Nil les Polonais ont versé leur sang pour la liberté. Ils seront prêts à le verser encore pendant cent générations. (Mouvement.)

M. *Philipps* propose d'ajourner la discussion jusqu'à celle qui doit s'ouvrir sur l'article premier de la constitution.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à deux heures.

ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCFORT. — SÉANCE DU 12.

M. *Berger* adresse une interpellation sur les derniers événements de Vienne, et M. de Schmerling y répond en déclarant que le ministère de l'empire, avec l'agrément du vicaire de l'empire, a pris les résolutions les plus convenables dans cette circonstance et adopté les mesures propres à leur exécution, et sur lesquelles il sera très prochainement fait à l'assemblée des communications.

L'urgence n'est pas reconnue pour une proposition de M. Juchs, tendant à l'abolition de l'état de siége dans la ville libre de Francfort.

Il en est de même de la proposition suivante de M. Berger : « L'assemblée nationale déclare que la diète de Vienne et l'héroïque population de cette capitale ont bien mérité de la patrie dans les derniers événements. »

M. *Reither* (de Prague) fait une proposition tendant à ce que les députés non-allemands ne fassent plus partie de la diète constituante autrichienne. Il invite l'Assemblée nationale à prendre la résolution « d'inviter le pouvoir central à faire auprès du gouvernement autrichien ce qui sera nécessaire pour obtenir que sous peu les députés des parties non-allemandes de la monarchie autrichienne puissent se retirer de la diète. » Cette proposition est appuyée.

Trois propositions, l'une demandant « que le ministère communique immédiatement à l'assemblée les mesures qu'il a adoptées relativement à l'Autriche ; » l'autre « que l'assemblée se déclare contre tout envoi de troupes impériales en Autriche, résolu ou à résoudre par le pouvoir central ; » la troisième, « que l'assemblée déclare que toute intervention de sa part dans les affaires de Vienne, où la diète a pris en main le pouvoir exécutif, serait une violation du droit des états particuliers, » ont été déclarées non urgentes.

L'auteur de la troisième n'a pas été admis à la développer, et la première a été retirée par son auteur.

(FRANCFORT, 13 OCTOBRE. — 96e *Séance de l'Assemblée nationale.*)

La commission nommée par l'Assemblée nationale pour examiner la demande en autorisation de poursuite criminelle contre MM. Zitz, Schlöffel et Simon de Trèves a présenté son rapport par l'organe de M. Langerfeld. Elle se prononce affirmativement par rapport aux poursuites criminelles, et négativement par rapport à l'autorisation d'arrestation préventive. La discussion de ce rapport, ainsi que de celui sur les affaires Brentano et Schmidt-Wiesner, a été fixée à la séance de lundi prochain.

Des interpellations ont été annoncées de la part de MM. Vogt, Venedey, Wichmann, Simon de Trèves, Wesendonck, Schulz de Weilbourg, etc. Elles se rapportent pour la plupart aux affaires d'Autriche, aux notes échangées entre le pouvoir central et le directoire suisse, à la position des Allemands dans les principautés danubiennes, etc., etc.

M. de Schmerling a promis de répondre lundi prochain à toutes les questions adressées au ministère. Quant à l'interpellation de M. Beda-Weber par rapport aux affaires du Tyrol, M. de Schmerling a répondu que le gouvernement de l'empire ignorait tout-à-fait qu'il existât un projet de séparation entre la partie allemande et italienne du Tyrol ; que, du reste, cette question était du ressort du gouvernement et de la diète autrichienne, et que dans tous les cas le gouvernement accorderait une protection efficace aux intérêts de la population allemande du Tyrol.

La discussion ayant ensuite porté sur l'ordre des travaux ultérieurs de l'assemblée, il a été décidé que les articles des droits fondamentaux votés jusqu'à ce jour seraient renvoyés à la commission pour être revisés au plus tôt. On a décidé en outre que la discussion des chapitres 1 et 2 de la constitution de l'empire ouvrirait la semaine prochaine, que trois séances par semaine seraient consacrées à cet objet, et que, de même que pour les droits fondamentaux, il y aurait une double discussion sur la constitution.

La motion de M. Schoder, tendant à ce que l'Assemblée nationale prononçât le désir de voir réduire les listes civiles des princes allemands en tant qu'elles étaient en disproportion avec les ressources des états respectifs, a été écartée par l'ordre du jour à la suite d'une discussion à laquelle ont pris part MM. Schoder, Römer, Vischer, Tubingue, Nauwerck, Michelsen, Gottschalk. La séance n'a été close qu'à 3 heures.

NOUVELLES D'ITALIE.

TURIN, 8 OCTOBRE. — Ce matin, tous les bruits sont à la guerre, bien que tout le monde ait cessé d'y croire. Ce qui paraît certain, c'est que les troupes qui se trouvent maintenant dans l'intérieur, reçoivent l'ordre de marcher à la frontière sous bref délai. On dit même qu'il va être formé un corps de réserve de 50,000 hommes de garde nationale mobile, qui s'établira le long de la Dora Balta. — Ce matin à 10 heures, le roi a passé en revue la garde nationale de Turin. Sur le passage de S. M., les cris de *Vive le roi!* ont retenti. Bien que cri fût unanime, il n'y avait plus cependant cet enthousiasme de février. On a remarqué avec plaisir qu'un groupe nombreux de Lombards, parmi lesquels figuraient Durini et Casati fils, ont crié *Vive la garde nationale! vive l'union!* sur le passage de la milice citoyenne.

(*National* [illegible])

LIVOURNE, 14 OCTOBRE. — Montanelli a accepté provisoirement la charge de gouverneur. Toutefois, il est retourné à Florence pour bien s'entendre avec le gouvernement sur la voie à suivre dans les circonstances critiques où se trouve Livourne.

5 heures du soir. — On signe en ce moment, dans le peuple, une adresse de remerciments à Guerrazzi. La municipalité doit aussi voter une adresse pareille à Guerrazzi. La ville entière se montre on ne peut plus reconnaissante pour la députation qui a obtenu l'accomplissement du vœu populaire.

— On lit dans la *Gazette de Breslau* :

« Avant même que les événements de Vienne ne fussent connus en Italie, des manifestations significatives ont éclaté dans

l'armée commandée par le feld-maréchal Radetzky. Les Croates qui font partie du corps d'armée opposé à Charles-Albert ont exprimé l'intention de quitter l'Italie et d'aller rejoindre le corps d'armée commandé par Jellachich. Les Hongrois, au contraire, ne veulent plus marcher à l'ombre du drapeau autrichien; et ont déclaré hautement qu'ils voulaient voler au secours de leurs frères menacés. Le généralissime autrichien s'est vu dans la nécessité de faire braquer sur les places de Milan de nombreux canons afin de contenir dans les bornes de la discipline son corps d'armée animé de pensées contraires aux intentions politiques de l'Autriche.

» On croit généralement que la révolution de Vienne va soulever entièrement l'Italie. Nous croyons devoir, en conséquence, donner une idée des forces dont disposent Radetzky et Charles-Albert.

» L'armée autrichienne se compose de cinq corps d'armée, dont un de réserve. Les quatre autres corps sont commandés par les généraux Walmoden, de Thorn, d'Aspræ et Welden. Ces divisions réunies offrent un effectif de 130,000 hommes, mais en déduisant les invalides et les malades, on ne peut compter que sur un total de 100,000 hommes.

» L'armée piémontaise ne pourra mettre en campagne que 40,000 hommes, plus la division commandée par le duc de Savoie, et qui, incontestablement, renferme les meilleures troupes, et qui présente un effectif de 20,000 hommes.

» Les Autrichiens possèdent un parc d'artillerie de 200 pièces de campagne, et les Piémontais ne peuvent leur en opposer que 80. Aussi, si une partie des troupes autrichiennes n'est pas appelée à Vienne, il est impossible à Charles-Albert de rien entreprendre sans le secours des armées françaises. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

MADRID, 5 OCTOBRE. — Le lieutenant-général F. de Figueras, ministre de la guerre, étant de retour à Madrid des bains de Carratraca, rentre dans l'exercice de ses fonctions ministérielles.

Le général Narvaez ne conserve plus que la présidence du conseil sans portefeuille.

Le service funèbre pour le repos de l'âme de la reine-mère de Naples ne sera célébré que demain à 10 heures. Aujourd'hui l'on s'est borné à chanter les premières vêpres.

Par ordre du général Cordova, un conseil de guerre est établi à Barcelone; il doit juger les agents de la conspiration carlo-républicaine qui a été découverte dans cette ville. On dit que quelques officiers des régiments en garnison dans cette ville avaient été affiliés à la conspiration.

Les bandes carlistes de Maeztrazgo se sont approchées des portes de Valence. On parle de contributions forcées dont ces bandes auraient osé grever les populations. Une telle audace ne tardera pas à être punie.

— On écrit des frontières de la Catalogne, les 5, 6 et 7 octobre :

« Une conspiration carlo-républicaine a été découverte le 3, à Barcelonne. Il ne s'agissait de rien moins que de s'emparer de la citadelle de Monjuich, qui domine Barcelone tout entière, même du côté de la mer, et qui est imprenable, si ce n'est par la famine ou à moins d'intelligences dans la place.

» Les conjurés recevaient à la fois des communications des généraux Narciso, Ametler et Cabrera : le premier, capitaine-général de la Catalogne, au nom des républicains, et le second, pourvu du même grade, par le comte de Montemolin.

» Le président du comité et la plupart de ses membres ont été arrêtés dans leur domicile pendant la nuit du 2 au 3, et un individu, qu'on dit être le secrétaire du général Ametler, a été arrêté le 4 à bord du bateau à vapeur le *Barcelonès*, au moment où il allait mettre à la voile pour Marseille. »

NOUVELLES DE FRANCE.

PARIS, 13 OCTOBRE. — Le ministère est reconstitué. M. Sénard, M. Recurt et M. Vaulabelle sortent du cabinet. M. Dufaure accepte le portefeuille de l'intérieur, M. Vivien celui des travaux publics, et M. Freslon, en ce moment procureur-général à Angers, celui de l'instruction publique. On a pensé un instant à faire revenir de Londres M. Gustave de Beaumont, pour lui confier la direction des affaires étrangères; mais M. Bastide, qui avait déjà pris son parti de la retraite, est décidément conservé.

Ces nominations sont officielles; cependant M. le général Cavaignac n'a pas jugé à propos de les annoncer aujourd'hui à l'Assemblée.

Il lui a coûté beaucoup de contresigner ce remaniement, qui est, malgré le petit nombre des nouveaux venus, un changement réel de politique. Son émotion a été profonde, et ses angoisses inexprimables; il a hésité jusqu'au dernier moment. Cette nuit, les arrangements étaient déjà conclus; M. le président du conseil a tenté, avec la coterie des familiers, de prendre un ministère dans la réunion du palais national. Mais on a bientôt reconnu que cela était impossible, et qu'il fallait revenir à la combinaison dont M. Dufaure était le pivot. Cet arrangement a donc été définitivement scellé.

L'Assemblée nationale a favorablement accueilli le nouveau ministère. On ne dissimule pas la faiblesse d'un gouvernement, qui ne sera rien moins qu'homogène, dans lequel le parti modéré aura peut-être l'ascendant, mais non pas la majorité, et qui ne présente en tout cas qu'un tempérament provisoire. Mais il y a là un progrès très réel. L'administration ouvre enfin ses hautes régions aux hommes expérimentés et capables. C'est un gage donné à l'ordre, une garantie puissante de sécurité.

Le parti modéré voit ses opinions dominer ainsi les affaires, sans y engager ses principaux organes. Il aura le bénéfice de la combinaison, sans compromettre l'avenir qui l'attend, et sans enchaîner les services qu'il peut rendre plus tard au pays. M. Dufaure et M. Vivien s'étaient placés dans une situation mixte, à l'avant-garde des opinions modérées, donnant la main aux républicains de la veille. Ils se trouvaient donc seuls en mesure de concourir à une combinaison de transition. Il fout un acte de dévouement, dont le pays leur tiendra compte.

Le parti modéré se réunit ce soir rue de Poitiers pour examiner la conduite qu'il convient de suivre dans les circonstances présentes. Dès à présent, je crois pouvoir vous dire qu'il prête aux nouveaux ministres l'appui le plus cordial, c'est à la fois son devoir et son intérêt. Il lui fallait une combinaison ministérielle qui permît de vivre jusqu'à la nomination du président de la république, cette combinaison, il l'a trouvée et il y tient.

Quant à la Montagne, elle est dans un état d'exaspération dont rien n'approche. Elle croit voir la république lui échapper. Et de fait elle se sent menacée dans le seul principe auquel tiennent ses membres, la possession des emplois et des traitements. Aussi les Montagnards éclatent-ils en imprécations contre le général Cavaignac, qui est à leurs yeux le vrai coupable. Ils lui reprochent, dans les termes les plus aigres, sa médiocrité et son obscurité. Ils se plaignent de ce que le nom de son frère et l'empressement des républicains ayant fait toute la force du général, il les abandonne sans scrupule. C'est de l'ingratitude qu'ils lui reprochent, et presque de la trahison.

Je crois que ces reproches vont atteindre le général au cœur; mais la force des choses l'entraîne. Il a gardé son cabinet pur-sang tant que l'Assemblée n'a pas manifesté pour ce gouvernement un véritable mépris; il a attendu littéralement que l'on mît ce ministère à la porte. Chercher à le remplacer par d'autres incapacités de la veille, ce serait, sous une autre forme, le maintenir. M. le général Cavaignac l'a vainement tenté. Ce sont les votes de l'Assemblée qui ont fait ministres : M. Vivien et M. Dufaure; que les Montagnards se résignent donc, ou qu'ils essaient, comme ils en menacent, d'une émeute dans la rue.

(*Correspondance.*)

ASSEMBLÉE NATIONALE. — SÉANCE DU 13 OCTOBRE.

M. le président accorde la parole à M. le président du conseil pour une communication du gouvernement. (*Marques générales d'intérêt. — Profond silence.*)

M. le général Cavaignac, président du conseil. L'Assemblée nationale, dans le mois de juin dernier, a décrété la mise de Paris en état de siége. En ce moment le gouvernement éprouve le besoin d'entrer en communication avec l'Assemblée. Dans cette situation, nous demandons qu'une commission soit nommée, qui sera chargée d'entendre les communications que nous avons à lui faire, et d'en faire son rapport à l'Assemblée. Toutefois, dans le cas où l'Assemblée ne voudrait pas nommer une commission et serait disposée à entendre une communication directe, le gouvernement est prêt à la faire.

M. le président. M. Hubert (Delisle) a déposé une proposition tendant à la levée immédiate de l'état de siége. En vertu du réglement, je propose à l'Assemblée de la renvoyer dans les bureaux.

Un grand nombre de voix. Non ! non !

M. Labordère. Le gouvernement éprouve le besoin d'entrer en communication avec l'assemblée, notamment sur ce qui concerne l'état de siége. Eh bien ! l'Assemblée nationale ayant décrété l'état de siége, je dis que l'assemblée doit se consulter pour savoir si cette communication doit lui être faite directement, ou si, comme le dit M. le président du conseil, elle doit prendre l'initiative de la mesure qu'il propose. Je trouve convenable, avant que l'assemblée se consulte, que le gouvernement s'explique d'une manière formelle, par une déclaration publique.

M. le président. L'Assemblée nationale délibère sur des propositions claires et précises; jusqu'à présent elle n'est pas saisie, elle ne peut donc délibérer.

M. le général Cavaignac, président du conseil. Le gouvernement n'entend pas reculer plus qu'il ne l'a fait jusqu'ici devant l'usage de son initiative sur la question de l'infirmation ou de la confirmation de l'état de siége; il demande que l'Assemblée nomme une commission qui sera chargée de se mettre en communication avec le gouvernement pour entendre ses explications sur la question de l'état de siége.

Si l'Assemblée refuse de nommer cette commission ou si la commission est d'avis que le gouvernement parle, le gouvernement parlera; il ne reculera pas, je le répète, devant l'usage de son initiative.

Mais le gouvernement croit convenable que l'Assemblée nomme la commission dont je viens de parler; quand l'Assemblée aura parlé, le gouvernement fera son devoir.

Ainsi je fais une proposition à l'Assemblée : je demande formellement que l'Assemblée nomme une commission chargée de s'entendre avec le gouvernement sur la question de l'état de siége; si cette commission n'est pas nommée, le gouvernement fera connaître directement son opinion à l'Assemblée. (*Aux voix.*)

M. Clément Thomas. Il serait indispensable que l'Assemblée connût si c'est au gouvernement actuel qu'elle aura à s'adresser, ou au gouvernement qui paraît être constitué nouvellement. Le pays est inquiet. Il est indispensable que nous sachions si les bruits qui ont circulé sur une modification du cabinet sont faux ou s'ils ne le sont pas.

M. le général Cavaignac. L'Assemblée doit comprendre qu'il n'est pas possible que, simultanément, il existe deux gouvernements. Il y en a un, il n'y en a pas deux.

Plusieurs voix : Lequel ?

M. le général Cavaignac. On me demande lequel; je réponds à cette question : C'est le gouvernement qui existe et que vous connaissez; dès qu'il y en aura un autre, mon devoir sera de le faire connaître à l'Assemblée; la proposition que je fais, je la fais au nom du gouvernement que vous connaissez.

M. Clément Thomas. Tout le monde sait que nous sommes dans une crise ministérielle. Il serait important, avant de prendre un parti, de savoir à quoi s'en tenir à cet égard.

M. le président. Je mets aux voix la proposition de M. le président du conseil, de nommer une commission chargée de recevoir les communications du gouvernement sur l'état de siége.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée à une très grande majorité.

—

PARIS, 14 OCTOBRE. — Le *Moniteur* publie dans un supplément extraordinaire les nominations que nous avons annoncées hier.

Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif.

Arrête :

La démission des citoyens Sénard, ministre de l'intérieur; Recurt, ministre des travaux publics; Vaulabelle, ministre de l'instruction publique et des cultes, est acceptée. 13 octobre 1848. Le président du conseil chargé du pouvoir exécutif, E. Cavaignac. Le ministre de la justice, Marie.

— Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif.

Arrête :

Sont nommés : ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, le citoyen Dufaure, représentant du peuple; ministre secrétaire d'Etat au département des travaux publics, le citoyen Vivien, représentant du peuple; ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes, le citoyen Freslon, représentant du peuple, 13 octobre 1848. Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, E. Cavaignac. Le ministre de la justice, Marie.

— Par suite des modifications opérées dans le ministère, le cabinet est ainsi composé :

Les citoyens Marie, à la justice; Bastide, aux affaires étrangères; De Lamoricière, à la guerre; Verninhac, marine et colonies; Dufaure, intérieur; Tourret, agriculture et commerce; Freslon, instruction publique et cultes; Goudchaux, finances; Vivien, travaux publics.

— Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. Gervais (de Caen), est nommé préfet de police, en remplacement de M. Ducoux. (*Moniteur du soir.*)

KONINKLIJKE HOLLANDSCHE SCHOUWBURG.

Op Dingsdag 17 October 1848. (N° 5 in het abonnement.)

EEN GUNSTIG OOGENBLIK,

blijspel in drie bedrijven, naar het Hoogduitsch van den Heer Eduard Devrient, door den Heer G. van Beek. Nooit in het Hollandsch vertoond

Gevolgd door :

DE TWEE ECHTSCHEIDINGEN,

blijspel met zang in één bedrijf, naar het Fransch, door den Heer M. J. Ruffa.

De aanvang ten half zeven uren.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, DIMANCHE, 15 OCTOBRE. — A la Société des Effets publics il s'est fait quelques affaires en intégrales, à une légère baisse. Holl. 2 1/2 % 43 13/16, 11/16, 3/4; Portugais, 4 % 23 1/4.

PARIS, SAMEDI 14 OCTOBRE. — Le replâtrage ministériel qu'on a connu aujourd'hui officiellement par un supplément du *Moniteur*, n'a pas produit grand effet sur nos fonds. On s'attendait à un changement plus complet. Cependant, à l'ouverture de la bourse, nos fonds étaient assez fermes, le 5 % à 69 20; le 3 % à 44 50 et l'emprunt à 69-20; mais les cours d'ouverture n'ont pu se soutenir, et peu à peu, ils sont tombés à 68-85 pour le 5 %, en baisse de 5 c. sur hier, à 69,50 pour l'emprunt, en baisse de 15 c., et à 44-35 pour le 3 % en hausse de 10 c. Il n'a circulé aucune nouvelle intéressante, et la petite rechute d'aujourd'hui ne doit être attribuée qu'aux cours eux-mêmes qui paraissent trop élevés à certains spéculateurs, pour les circonstances présentes. A terme : le 5 % ferme à 68 80; le 3 % à 44-35, et l'emprunt à 69.

Les actions de la banque de France ont baissé de 15 fr. à 1555. Les bons du trésor ont été négociés de 22 à 23 % de perte.

Chemins de fer. — Le Marseille est monté de 10 fr. le Versailles (rive gauche), de 5 fr., et le Rouen et le Lyon de 1-25. Il y au contraire baisse de 5 fr. sur l'Orléans, de 4-75 sur le Tours à Nantes, de 2.50 sur le Bâle et le Bordeaux, et de 1 25 sur le Strasbourg. Le Nord et le Centre n'ont pas varié. Le Hâvre a été fait à 187-50 et le Versailles rive droite à 105.

Fonds étrangers. — Les 5 % belges (1840 et 1842) ont été faits, comme hier, à 72-1/2. — La rente de Naples a baissé de 2 % sur le dernier cours à 81, et l'emprunt romain de 1/4 % à 62 3/4. Celui du Piémont n'a pas varié à 875. On a fait du 3 % extérieur d'Espagne à 23 3/4.

LONDRES, VENDREDI 13 OCTOBRE. — La situation du marché des grains n'a pas subi de changement aujourd'hui.

La Banque d'Angleterre a commencé aujourd'hui le payement des dividendes trimestriels. Les nouvelles de Vienne ont produit une sensation immense à la bourse et fait hésiter les cours des fonds publics. Les consol. ont fait au comptant 85 1/4, 1/2, 1/4, 1/8; en compte 85 1/4, 1/2, 1/4. — Act. de la banque 186, 188 1/2; en compte 188. — Bons de l'Echiquier échéance de mars 36, 33; échéance de juin 33, 30 sh. de prime. — Mexic. 19 3/8, 1/8. — Port. 5 % 19 3/8. — Russ. 99 1/2. — Esp. 5 % 11. — Holl. 2 1/2 % 44 3/8, 1/2, 3/4; 4 % 68, 68 1/2. — Actions des chemins de fer lourdes, Namur-Liége 15 3/4 liv. st. de perte.

ANVERS, SAMEDI 14 OCTOBRE. — 2 heures. — Bourse faible. — Fonds belges 5 % 77 1/2 fait; dito 41,2, 71 1/2 % fait; dito 2 1/2 % a été traité à 38 1/2 % et reste cours.

Fonds espagnols : 5 % 7 % et P.; dito 3 % dette intérieure 17 3/8 % et 17 1/2 % P.

2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 38 1/2 % A.

BERLIN, SAMEDI 14 OCTOBRE. — L'incertitude qui règne toujours sur la situation de Vienne rend les affaires nulles à notre Bourse. Les cours continuent à fléchir.

MADRID, LUNDI 8 OCTOBRE — 3 % 18 15/16 P. (après la bourse 18 7/8 A.) — 5 % 9 7/8 P. (après la bourse 9 3/4 A.) — Dette sans intérêt 3 5/8 P; (après la bourse 3 1/2 A.) — Coupons 6 P. — Titres provisoires : 3 3/8 A — Banque de St-Ferdinand 44 P. — Changes : Paris 5-7 1/2 A, 5-5 P; Londres, 48-35; Marseille 5-10; Bordeaux 5-5.

BOURSE DE PARIS DU 14 OCTOBRE.

3p.c au compt.	44 35	Belg. 3 p. 1838		CHEMINS DE FER.	
» fin cour.	44 35	» 2½ 1845		Paris St-Germ.	
Emprunt 1847	69 05	Société génér.		Par. Vers. r. dr.	105
» fin cour.	69	Esp. dette act.		[illegible]	[illegible]
5p.c au compt.	68 85	» différée	[illegible]	[illegible]	[illegible]
» fin cour.	68 80	» passive	23½	» Rouen......	388 75
Banq. de Franc	1560	» dette int.		Paris Nord.....	361 25
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.	81	» Strasb...	335
Belg. 5 p. 1840	77½	RomeEm. 1844	62¾	» Lyon....	361 25
» 5 p. 1842	77½			Zinc. Vieille Mt.	2200
» 4½ 1844				» Gr. Montag.	

BOURSE DE LONDRES DU 13 OCTOBRE.

Cons. Compt...		Péruviens......	30, 33	Dito différée...	
D° en liquidat.	85	3 p. c. port......		Dito passive....	2½, 3
Belges...........	70, 72	4 p. c. d° 1834.	23½, 24½	Mexique........	19¼, 19½
Hollande 4 p c.	68½, 69½	Brésiliens......	72, 74	Russie.	99, 100
Dito 2½ p. c.	44¼, 45½	Detteact. esp. 5	11, ¼	Colombie......	
		Dito. 3 p. c......	22½, 23½	Danois..........	66, 69

BOURSE D'ANVERS DU 14 OCTOBRE.

BELG. C. de la bq. B. . . 2½			AUTR. Métal. 5			Dette diff. 1831	
			Dito 2½			Dito pass. 1834	
Cert. de la soc.			L° / 250 E. 1839			RUSSIE. Emp. à	
g. R. . . 2½	38½	A	Dito de ƒ500.			Ams. H. C° 5	
Emprunt. . 3			POL. L° de ƒ300			Dito d° nouv. 5	
Dito. 4			Dito de ƒ500.			PRUSSE. Dito l.	
Dito. . . . 4½	71½	A	BADE. Lots de			à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	77½	P	ƒ 50 1840. .			NAP. Cert. Falc 5	
Dito 1842. . 5	76	A	Dito 1845. . .			ETAT ROMAIN. 5	
HOLL. D° act. 2½			Esp. Ep. 1834 5	7	P		

BOURSE DE BERLIN DU 14 OCTOBRE.

Obligat. . 3 1/2	73½, ⅝	Ch Aix à Maest		Hollande 2 1/2	
Russ. (Roths.).	101½, ⅝	Obl de la S. C. M.	87⅝, 88½	Lots de Pol. 500	66½, ¾
Dito Stiegl. 4	82 A	Banque de Prus	83, 84	Dito 300	93½
Ch. de fer rhén.					

BOURSE DE FRANCFORT DU 14 OCTOBRE.

Métaliques. . 5	65½	Métalliq. 2 1/2.	33⅝ à 34⅛	Emp 1839 fl 250	73
» . . 4	55	Banque.......	1100	Hollande. 2 1/2	44 à 44½
» . . 3	39	Emp 1834 fl 500	110½	Espagn. d. int.	17⅝ à ⅞

CHANGES D'ANVERS DU 14 OCTOBRE.

Amsterdam c^t.	⅛ % av. P	2/m.		Francfort c^t. .	211
2/m.		Londres court.	25,45-50	2/m.	
Rotterdam c^t.		2/m.		Escompte.	4 %
2/m.		Hambourg . c^t.	186½ A		
Paris court . .	⅛ % av. P	2/m.			

CHANGES DE BERLIN DU 14 OCTOBRE.

Amst. court. .	143⅝, ⅞	Hamb. 2/m.	150½	Vienne 2/m...	89⅞
2/m. . .	142⅝, 143	Londres 3/m.	6.24⅞	Francf. 2/m...	56.24
Hamb. court...	150⅝, 151	Paris 2/m.	81½	St-Petb. 3/S....	105⅝, ⅞

CHANGES DE FRANCFORT DU 14 OCTOBRE.

Amsterd. court	100⅞ 101⅛	Hamb. court...	88½	P	Paris court...	94⅞
2/m...	100⅝ A	2/m..	88⅛	A	3/m...	
Berlin court...	105½, ¼ A	Londres court.	120⅝	A	Vienne court..	109
3/m...		2/m...	120	A	3/m ..	

PAR TÉLÉGRAPHE.

BOURSE D'AMSTERDAM, LUNDI 16 OCTOBRE.

COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.

PAYS-BAS. —	Dette active.	2½	0/0	43 3/4
	Dito dito	3	»	51 3/4
	Dito dito	4	»	67 5/8
ESPAGNE. —	Ardoins de L. 510.	5	»	6 9/16
	Dito intér. L. 510	3	»	16 7/8
RUSSIE. —	Emprunt Hope 1798 & 1816. .	5	»	97 1/8
AUTRICHE. —	Obligat. Métalliques.	2½	»	29 7/8

LA HAYE, chez C. Van der Meer, *Spui*, N° 75.